

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de me retrouver de nouveau parmi vous à l'occasion des consultations entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et les ONG qui se consacrent à la défense des droits de la personne, en prévision de la 51^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ces consultations font partie intégrante du processus de formulation de la politique étrangère du Canada concernant les droits de la personne. J'aimerais donc vous remercier de votre participation, et vous donner l'assurance que le ministre [des Affaires étrangères] et moi-même prendrons connaissance des résultats des consultations avec un vif intérêt.

L'excellente réputation dont jouissent les ONG canadiennes sur la scène internationale est bien méritée. En fait, les progrès accomplis par le Canada dans la promotion des droits de la personne à l'échelle internationale sont attribuables pour une bonne part au partenariat des plus efficaces établi entre le gouvernement et les ONG. Notre collaboration en faveur de la création de la charge de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, à l'occasion de la dernière session annuelle de la Commission, en constitue une bonne illustration. Depuis un an, nos représentants et nos organisations sont demeurés des chefs de file dans ce secteur, par exemple en aidant le rapporteur à décider de la meilleure façon de s'acquitter de son important mandat.

Ces consultations avec les ONG sont les plus vastes et les mieux structurées que le gouvernement tient chaque année sur les droits de la personne. Je sais néanmoins que la plupart d'entre vous entretenez un dialogue suivi avec le Ministère, soit par des échanges de lettres ou des rencontres avec le ministre Ouellet, M. Chang ou moi-même, soit en discutant avec les fonctionnaires du Ministère. S'il nous arrive souvent de ne pas nous entendre sur la stratégie à suivre, je suis persuadée qu'en tant que Canadiens, nous croyons tous fondamentalement en l'importance d'encourager le respect universel des droits de la personne. Ce dialogue permanent est indispensable à la définition de la position du gouvernement, tant auprès d'instances multilatérales telle la Commission des droits de l'homme qu'en ce qui a trait à nos politiques bilatérales.

La promotion des droits de la personne et de la démocratie constitue un principe fondamental de la politique étrangère du Canada, un principe qui rend compte des valeurs canadiennes. Ainsi qu'on l'a vu dans le rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, les Canadiens et les Canadiennes attendent des élus et des représentants du gouvernement qu'ils assurent la défense des principes démocratiques qui constituent le fondement de notre société. Essentiel à la paix et à la prospérité internationales, le respect des droits de la personne est indispensable à la création d'un environnement mondial favorable à la promotion des intérêts